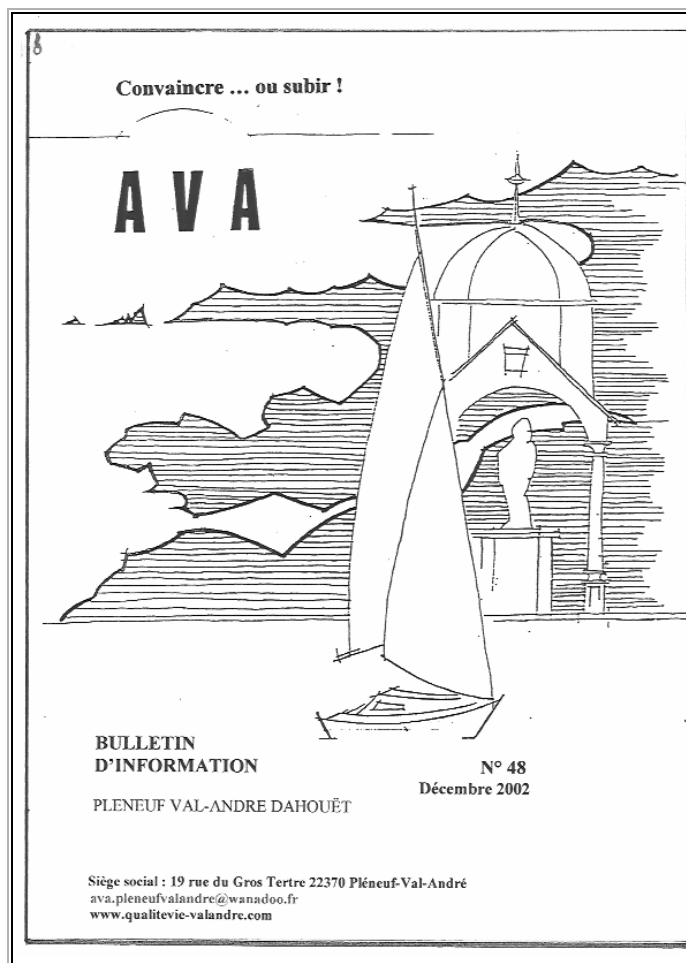


BULLETIN n° 48 - Décembre 2002



SOMMAIRE

[Editorial](#)

[La concertation en panne](#)

Assemblée générale

- [complément au rapport du C.A.](#)
- [compte rendu de l'assemblée générale](#)
- [renouvellement du Bureau](#)
- [transfert du siège social](#)

[Rendez-vous avec la municipalité](#)

- [présentation des décisions spéciales](#)
- [les grands aménagements de la commune](#)
- [les autres questions](#)

[La défense du caractère propre de la Côte de Penthièvre](#)

[La qualité de la vie à Pléneuf-Val-André : votre opinion ? \(1\)](#)

[L'enquête de l'été 2001 sur le Piégu](#)

[L'avenir de la Vila Notre-Dame](#)

Divers

- [ordures ménagères et autres déchets](#)
- [tour d'horizon d'un promeneur solitaire](#)

[retour bulletins](#)

[retour publications](#)

(1) Ne manquez pas de répondre et faire répondre au questionnaire joint au Bulletin spécial de novembre

Si vous avez égaré les formulaires, demandez un nouvel envoi.

Il semble que beaucoup de sociétaires qui avaient rempli un questionnaire à l'assemblée générale ont pensé qu'il n'était pas nécessaire de recommencer. Or ces questionnaires-tests ne sont plus pris en compte

Il est indispensable que tout le monde réponde !

**Les présidents et l'équipe du bulletin vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2003 !**

Vous trouverez ci-joint :

- l'appel de cotisation pour l'exercice 2002/2003,
- le reçu fiscal des cotisations versées au cours de l'année civile 2002.

EDITORIAL

La concertation en panne.

Elle n'a jamais eu beaucoup de vent dans les voiles. En a-t-elle jamais eu ?

Le problème est général.

Les citoyens, dit-on, la réclament à leurs élus plus que par le passé ; les administrés, les salariés, les professionnels, et maintes autres catégories, aux décideurs.

Est-ce réel ? Les partis, les syndicats et toutes autres structures représentatives, par où seulement la concertation peut se réaliser, sont toujours aussi maigres. Entre la passivité tant que des intérêts individuels ne sont pas en cause, et la manifestation plus ou moins violente lorsque des intérêts catégoriels le sont, c'est trop souvent le vide !

Du côté des décideurs, la concertation est souvent plus dans le verbe que dans les faits, parce que les décideurs savent à l'avance ou croient savoir quelle est la solution -la seule bonne décision- au problème. La concertation, alors, ne peut que rester formelle, ou, plus habilement, un moyen tactique pour « faire passer » la seule bonne décision.

Pourquoi la démocratie locale échapperait-elle à ces maux ?

Cette démocratie, bien qu'elle soit de « proximité », ici comme ailleurs, n'y échappe pas.

En matière d'urbanisme, la loi impose la concertation entre les décideurs et les associations représentatives des citoyens ; cette obligation a été renforcée par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains ».

L'AVA, depuis 23 ans, est agréée à ce titre par arrêté préfectoral pour représenter à cet effet les pléneuvien.

Nos élus se sont tous déclarés décidés à aller au delà de la lettre de la loi (voir le supplément au Bulletin de décembre 2002).
A notre question sur le rôle de partenaire de l'AVA, les uns aujourd'hui minoritaires, nous ont répondu :
Dans le respect des responsabilités des uns et des autres, je serai heureux de poursuivre les relations de partenariat avec l'AVA, les autres, aujourd'hui majoritaires, nous ont répondu :
Il est évident que cette association (l'AVA) sera entendue et associée aux réflexions concernant les projets d'urbanisme.
L'analyse critique (par cette association) est une vertu démocratique nécessaire au cours des montages (des projets).

Malheureusement, deux ans plus tard, il faut bien constater que, chez nous aussi, la concertation est en panne, en panne sur la préparation du Plan Local d'Urbanisme, en panne sur tous les grands projets d'urbanisme.

A plusieurs reprises, à la suite des promesses faites, nous avons été assurés d'être appelés très prochainement à participer à tel ou tel groupe de travail ; nouvelles promesses jusqu'à présent sans suite.

Plus regrettable encore, puisque nous sommes ainsi privés de l'occasion d'exprimer notre point de vue en temps utile par des courriers ou autrement à défaut de concertation, nous ne sommes pas informés des décisions prises à l'égard des grandes options concernant l'urbanisme en général et les grands projets qui s'y rapportent.

C'est ainsi que nous avons appris par hasard, à l'occasion d'un compte rendu par la presse de la réception des nouveaux arrivés sur la commune, que l'avenir de la Villa Narre-Dame était scellé !

Pourquoi la concertation est-elle ainsi en panne ?

Nous n'avons aucun motif de croire que les intentions déclarées par nos élus il y a deux ans n'étaient pas sincères.

Si la concertation n'était pour eux qu'un moyen tactique pour mieux « faire passer » leurs projets, il leur aurait été facile d'organiser des procédures de concertation purement formelles au risque pour nous d'y être enfermés. Ils ne l'ont jamais tenté.

La municipalité n'a aucun motif pour nous ignorer, ni pour nous tenir « à bout de gaffe » : nous ne sommes ni passifs puisqu'on nous reproche plutôt de trop nous manifester, ni violents agressifs ou purement négatifs !

Que faut-il accuser ?

La difficulté des procédures d'élaboration, la complexité des dossiers qui imposent de marier des vues à court terme aux vues à long terme, de se saisir de problèmes immédiats sans pu appréhender totalement l'ensemble du dossier où doit s'établir la cohérence des décisions ponctuelles ?

Le poids des habitudes,

mais, aussi peut-être une conception du stade auquel la concertation doit se faire qui n'est pas la nôtre ?

Il est certain qu'il risque d'y avoir sur ce dernier point un désaccord fondamental.

Pour le PLU, PVA magazine nous informe que stade de la concertation avec l'AVA est fixé au terme de l'élaboration, lorsque les orientations, les plans d'action, les modalités d'exécution auront été arrêtés, après l'accord de la Commission Départementale des Sites : lorsque tout sera décidé !

S'il doit en être ainsi, la concertation est définitivement en panne.

Formons le vœu en ce début d'année que pourtant le vent souffle enfin dans ses voiles !

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AOUT 2002

I — Complement au rapport du Conseil d'Administration

concernant la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André

Sur la question de « La qualité de la vie à Pléneuf-Val-André : critère d'arbitrage déterminant », qui fait l'objet de la deuxième décision spéciale de l'Assemblée générale, le Rapport du Conseil d'Administration renvoyait à un article que le bulletin de juillet, joint à la convocation, devait publier ; Or, faute de place, cet article avait dû être retiré de ce bulletin au dernier moment.

D'autre part, le Conseil d'Administration avait approuvé un projet de questionnaire à soumettre au public du Forum des Associations qui se tient tous les ans en septembre ; mais il avait décidé de tester ce questionnaire auprès des membres assistant à l'assemblée générale.

Il était donc nécessaire de compléter le rapport du Conseil d'Administration pour présenter le projet de décision spéciale concernant la qualité de la vie et pour préciser les objectifs de la consultation du public sur les éléments constitutifs de la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.

Il a donc été remis aux sociétaires entrant en séance, au moment de la signature de la feuille de présence.

- l'article qui n'avait pas été publié par le bulletin,

- deux exemplaires du questionnaire à proposer au public du Forum des Associations.

Il leur a été demandé de bien vouloir y répondre et d'y faire répondre les personnes proches.

Ce questionnaire a été amélioré en fonction des réponses reçues.

Il n'y a pas lieu de rappeler les motifs présentés, dans cet article qui ont conduit à la sélection, pour le questionnaire, des 29 éléments constitutifs de cette qualité de vie, puisqu'ils apparaissent clairement dans le numéro spécial du Bulletin de novembre dernier.

Par contre il est utile de reproduire ci-après le titre de cet article concernant :

L'implantation, les volumes et l'architecture des constructions publiques et privées

La documentation de l'Office de Tourisme (voir notamment son site Internet (« val-andre.com ») vante justement le charme des villas de la digue-promenade construites dans le premier tiers du siècle dernier.

Le quai des Terre-Neuvas a un caractère qui en a fait un élément original du patrimoine communal.

Ils constituent les grandes pièces de notre cadre de vie, et contribuent à ce titre à la qualité de vie à Pléneuf-Val-André.

La qualité architecturale s'apprécie différemment suivant le site, l'environnement immédiat et l'ensemble des bâtiments qui constituent un îlot, un quartier, une avenue...etc.

La qualité architecturale s'impose autant dans le centre-bourg que sur la digue-promenade ou le quai des Terre-Neuvas, mais s'y apprécie autrement. L'intérêt majeur de la digue-promenade du Val-André et du quai des Terre-Neuvas mariage de deux très beaux sites naturels avec un urbanisme qui leur a donné un caractère très différent l'un de l'autre mais également très attachant. Il faut le sauvegarder et le valoriser sans le figer dans le passé. Il y a des arbitrages difficiles à faire entre l'objectif de sauvegarder le passé et celui d'un futur dynamique. Le critère de la qualité esthétique du cadre de vie pourra paraître incertain, jugé trop subjectif. Celui de la limitation de la densification pour préserver la qualité de la vie divisera moins.

L'appréciation de la qualité des extensions urbaines et de leur insertion dans l'environnement, et de la qualité architecturale dans le centre-bourg soulève moins de problèmes. Ce n'est pas un motif pour la négliger ou pour en abandonner la définition à un quelconque organisme. C'est d'abord la municipalité qui a la responsabilité des choix à faire, des règles à poser. On a donc été quelque peu surpris de trouver dans un document (Programme Local de l'Habitat) l'idée que des choix à ce propos pourraient être faits à l'échelon communautaire. Lorsque deux communes voisines ont des quartiers imbriqués les uns dans les autres, des choix coordonnés doivent être faits pour éviter des ruptures inesthétiques. En outre une réflexion à l'échelon communautaire est certainement utile pour dégager des lignes directrices, mais sans aller au delà.

Par contre, il faut s'interroger sur l'opportunité de donner compétence aux communautés de communes pour l'aménagement et l'architecture des bâtiments des zones d'activité économique, que ces zones soient ou non d'intérêt communautaire. En effet ces zones sont implantées au bord de grandes routes qui desservent des groupes de communes. C'est ainsi, par exemple, que Le Poirier n'est pas à l'entrée de Pléneuf-Val-André, mais que c'est le point de passage obligatoire proche de cette entrée pour les deux axes principaux de Saint-Brieuc et de Lamballe. La qualité esthétique d'une éventuelle zone commerciale sur ces axes concerne autant Pléneuf-Val-André que Saint-Alban.

Les critères de la qualité architecturale d'une zone d'activité économique sont beaucoup plus faciles à fixer que dans une zone urbanisée qui a son caractère propre. La Conférence des villes bretonnes qui regroupe les 30 plus grandes villes de la Région a mené une réflexion intéressante sur un traitement paysager des zones d'activité. Les grandes villes ne les seules concernées par ce problème.

II – Compte rendu de l'assemblée générale

L'Assemblée générale a été ouverte par le Président Jean Clément à 17 heures 10.

La feuille de présence permis de constater que, sur 314 sociétaires, 118 seulement étaient présents ou représentés, soit un taux très sensiblement inférieur à ceux des dernières années.

Cela paraît tenir à un temps exceptionnellement beau ce jour-là, à ce que le Yacht-Club tenait son assemblée générale en même temps, et peut-être en outre à une date, veille de fête, mal choisie.

1 – Présentation des rapports

Le Secrétaire, Paul-Olivier Rault, a présenté une synthèse du rapport du Conseil d'administration, qui avait été adressé à tous les sociétaires avec le report du Trésorier deux semaines plus tôt.

Il a d'abord souligné que l'action de l'AVA ne peut être qu'en phase avec celle de la mairie ; les quinze premiers mois de mandat de nouvelle municipalité ont été marqués par une période de réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration, à laquelle jusqu'à présent l'AVA n'a pas été associée. Cependant, à la suite de la présentation par la municipalité l'automne dernier des documents du PLU en leur état provisoire, l'JAVA est intervenue notamment sur deux points :

- le Projet de Développement Durable PADD),
- le Schéma de Cohérence Territoriale qui encadrera le PLU.

Sur le premier point, il semble que les interventions de l'AVA ont été prises en compte : les objectifs du PADD tels qu'ils viennent d'être présentés en séance publique du Conseil municipal sont souvent en convergence avec les positions prises par l'AVA.

Sur le deuxième point, là aussi, les interventions de l'AVA auprès du président du Conseil Communautaire et des maires des communes membres de la Communauté Côte de Penthièvre ont donné un premier résultat positif : la décision de principe a été prise d'élaborer un Schéma de Secteur appelé à s'intégrer dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc.

Le Secrétaire a rappelé ensuite l'action du Conseil et du bureau sur les questions faisant l'objet des décisions spéciales prises par l'Assemblée précédente :

- le rajeunissement nécessaire de la population,
- le tourisme et qualité de la vie,
- l'intercommunalité et la définition du PLU.

Il a précisé que désormais l'un des membres du Bureau assiste aux réunions du Conseil communautaire, ce qui a permis des interventions utiles.

La parole a été donnée ensuite à la Trésorière, Marie-Anne François, et lecture a été donnée du rapport de l'administrateur chargé du contrôle des comptes, Roger Le Rhun, qui s'était excusé de ne pouvoir participer à la réunion.

2 - Débats

Une question écrite avait été déposée sur l'action PAVA à l'égard de la qualité de l'eau.

Bernard Richeux, membre du Bureau en tant que délégué permanent du Conseil d'administration pour les problèmes de l'eau auprès de la municipalité, de la Communauté de communes et de la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature (FAPEN) a répondu à cette question.

A cette occasion, il a présenté la place et le rôle des représentants de l'AVA au sein de la FAPEN :

- lui-même siège au titre de la FAPEN à la Commission Départementale des Sites.
- Jean-Jacques Lefebvre, membre du Bureau en tant que délégué permanent du Conseil d'Administration pour les problèmes d'urbanisme auprès de la municipalité, a été nommé membre du Bureau de la FAPEN en raison de ses hautes compétences dans le domaine de l'Équipement et de l'Urbanisme.

Le rapport du Conseil d'administration et celui de la Trésorière ont été approuvés à l'unanimité, et quitus de leur gestion a été donné aux administrateurs sur l'ensemble de leur gestion et à la Trésorière en particulier.

Il a été ensuite procédé au renouvellement du Conseil d'administration. L'un des administrateurs sortant ne se représentant pas, et une seule candidature s'étant

manifestée pour le siège ainsi vacant, le renouvellement du Conseil été voté à main levée ; il a été approuvé à l'unanimité moins une voix contre.

Les deux décisions spéciales proposées pour servir de lignes d'action pour l'exercice 2002-2003 concernent

- l'une, la défense du caractère propre des communes constituant la Communauté de communes Côte de Penthièvre au sein du Pays de Saint-Brieuc,
- l'autre, les critères de la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.

Les questions soulevées sur le Schéma de Secteur propre à la Côte de Penthièvre ont donné l'occasion de préciser le sens de l'action de l'AVA : il s'agit d'éviter sein du Pays de Saint-Brieuc les communes membres soient considérées comme des satellites de la communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI). La première décision spéciale a été approuvée à l'unanimité moins une abstention.

La deuxième décision propose des objectifs concrets pour assurer et améliorer la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.

L'un des sociétaires a demandé que le site de la plage des Vallées soit expressément pris en compte, ce qui a été accepté. La décision ainsi complétée a été votée à l'unanimité. Elle a été publiée ainsi modifiée dans le numéro spécial de novembre dernier.

Enfin il a été annoncé qu'une réunion publique sera tenue pendant les vacances de la Toussaint pour présenter le site Internet de l'AVA "www.qualitevie-valandre.com".

Le Président a déclaré la séance close à 18 heures 45 et a invité tous les participants à se réunir amicalement autour d'un rafraîchissement.

III- Renouveaulement du Bureau

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 26 octobre dernier, a procédé au renouvellement annuel du Bureau.

Ont été désignés aux fonctions qu'ils ont déclaré accepter :

| | |
|---|-----------------------|
| - Président honoraire | Jean CLEMENT |
| - Président | Georges FRANCOIS |
| - Vice-président | Pierre RIOU |
| - Vice-président délégué permanent auprès de la Mairie pour les questions relevant de l'urbanisme | Jean-Jacques LEFEBVRE |
| - Secrétaire | Paul-Olivier RAULT |
| Trésorier et délégué permanent auprès de la FAPEN | Bernard RICHEUX |

Il avait été prévu que cette décision prendrait effet après le rendez-vous demandé au maire, et au plus tard 1er janvier 2003. Ce rendez-vous n'ayant pas encore eu lieu, le Bureau ainsi constitué prend le 1er janvier la suite du Bureau de l'exercice précédent resté en fonction jusqu'à ce jour.

Jean CLEMENT, qui assurait la présidence de l'association depuis plus de 25 ans, demandait à passer le relais depuis plusieurs années. Le Conseil d'Administration a accepté de répondre son souhait, les modifications formelles intervenant dans les fonctions n'entraînant aucun changement sur le fond : Jean CLEMENT reste membre éminent du Bureau en tant que Président honoraire.

Les administrateurs, dans mie réunion amicale, oui rendu hommage à son action et fêté avec lui ses 25 ans de présidence.

Ils ont aussi exprimé leurs remerciements à Pierre RIOU, cheville ouvrière de association dans les périodes les plus difficiles et qui a assuré le relais avec Jean CLEMENT tout au cours de sa présidence.

En fêtant les 25 ans de présidence de Jean CLEMENT, les administrateurs ont tenu à fêter en même temps l'arrivée parmi eux de nouveaux membres venant assurer la permanence et l'espoir.

IV - Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration avait décidé de transférer le siège social au domicile du président avec effet à la date à laquelle le changement de présidence interviendrait.

La décision prend donc effet au 1er janvier 2003.

Par simplification pour les sociétaires, à l'avenir, tout le courrier, y compris celui concernant plus spécialement le Trésorier et le Secrétaire, devront être envoyé au siège de l'association.

En cas de nécessité pratique, il est possible de joindre par téléphone le président et les deux administrateurs délégués permanents pour les questions de leur compétence.

Georges FRANCOIS
19 rue du Gros Tertre à Pléneuf tél. 03.96.72.8172

Jean-Jacques LEFEBVRE
3 rue des Dauphins à Pléneuf tél. 02.96.63.13.49

Bernard RICHEUX
1 rue du Cdt. Charcot à Pléneuf tél. 02.96.72.28.18

L'adresse e-mail « ava.pleneuf@wanadoo » reste inchangée.

RENDEZ-VOUS AVEC LA MUNICIPALITE

Chaque année, après l'assemblée générale et le Forum des Associations, le Bureau demande un rendez-vous à la municipalité pour lui présenter les décisions spéciales qui fixent, pour l'exercice, les lignes d'action prioritaires de l'association et en conséquences ses interventions prioritaires auprès de la municipalité. En outre ce rendez-vous, auquel participent généralement tous les adjoints concernés par les domaines d'action de l'AVA., est l'occasion de faire le point sur les principaux dossiers d'urbanisme et d'obtenir des réponses aux courriers (trop nombreux !) qui n'en avaient pas reçu.

Le bulletin de décembre rend généralement compte de ce rendez-vous.

Nous ne pouvons pas le faire cette année, ce rendez-vous n'ayant pas encore eu lieu. En effet, nous souhaitons, avant de le demander, faire le regroupement des réponses au questionnaire sur la qualité de la vie, et en présenter l'analyse, ce qui a été réalisé courant novembre.

La demande de rendez-vous n'a donc été faite que le 24 novembre.

Nous avons réitéré cette demande le 4 janvier, en précisant l'ordre du jour que nous souhaitons pour cette réunion annuelle.

Cet ordre du jour risquant d'être beaucoup trop chargé, nous avons proposé de traiter dans une réunion séparée, plus restreinte mais dans l'urgence, toutes les questions qui se rapportent à l'urbanisme et à l'élaboration du PLU : si une réelle concertation peut se faire dans ce domaine, elle a déjà beaucoup tardé.

Toutefois, les grands aménagements à inscrire au PLU resteraient à l'ordre du jour de la réunion principale.

L'ordre du jour de la réunion demandée serait donc le suivant :

- les deux décisions spéciales de la dernière assemblée générale

- les grands aménagements

- organisation générale des voies et espaces publics,
- Villa Notre-Dame / place des Régates / Monts Colleux,
- Murs Blancs / Grand Hôtel / parking du Guémadeuc
- Dahouët

- autre questions

- les pouvoirs de police du maire et ses moyens,
- la participation de l'AVA au Comité de direction de l'Office de Tourisme,
- la communication : les acquis et les défaillances.

La défense du caractère propre de la Côte de Penthièvre au sein du Pays de Saint-Brieuc

C'est à propos du Schéma de Cohérence Territoriale que nous avons soulevé le problème de la défense du caractère propre de la Communauté de communes Côte de Penthièvre au sein du Pays de Saint-Brieuc.

Nous regrettons que nos élus paraissent n'y avoir porté que peu d'attention. Il n'y a pratiquement pas eu de débat sur l'adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale que le Syndicat du Pays de Saint-Brieuc a été chargé d'élaborer.

Le Bulletin n°45 de mai 2002 a rendu compte d'une manière très complète des conditions, pour le moins regrettables, dans lesquelles ces décisions ont été prises. Mais le problème a pu paraître à beaucoup de nos sociétaires comme trop technique pour qu'ils puissent s'y intéresser réellement.

Or le vrai problème n'est pas technique ; c'est un problème politique par bien des aspects.

Dans le Schéma de Cohérence du Pays de Saint-Brieuc, la Côte de Penthièvre risque naturellement d'être considérée comme une banlieue de Saint-Brieuc, un ensemble de communes-dortoirs. Ce n'est pas sa vocation : c'est un problème politique.

Les élus perdent la maîtrise du dossier au profit d'une entité mal définie, aux domaines de compétence incertains, qu'il faut doter de nouvelles techno-structures dans lesquelles les élus risquent de ne jouer qu'un rôle de figurant ; c'est un problème politique.

Les décisions ont été prises dans des conditions surprenantes puisque tous ceux qui les ont volées avaient pour le moins de très fortes réserves : c'est un problème politique.

C'est pourquoi nous devons revenir sur la question du Schéma de Cohérence Territoriale au cours de la réunion avec la municipalité.

L'article ci-après ([*La défense du caractère propre de la Côte de Penthièvre au sein du Pays de Saint-Brieuc*](#)) refait aussi clairement que possible le point sur la question en complément des informations données par le Bulletin de mai 2002.

La qualité de la vie.

Le maire et plusieurs conseillers municipaux avaient assisté à la réunion publique du 2 novembre au cours de laquelle nous avons présenté une première analyse des réponses à notre premier questionnaire sur les éléments constitutifs de la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.

Ils ont reçu ultérieurement l'analyse plus détaillée que présente le numéro spécial de novembre.

Sur de nombreuses rubriques la dispersion des réponses rend aléatoire l'interprétation des moyennes.

Par contre, sur l'insuffisance de la police de la circulation et du stationnement, les réponses sont suffisamment convergentes et éclairantes pour qu'on puisse en tirer immédiatement une conclusion.

C'est pourquoi, dans les questions diverses à mettre à l'ordre du jour, nous avons proposé la question des pouvoirs et des moyens de police du maire.

Les grands aménagements

1- Il faut rappeler une fois encore que, sur **les voies et espaces publics** qui constituent la trame de l'urbanisation et sur **l'organisation générale de la circulation**, il est indispensable de faire une étude approfondie, et d'arrêter un plan général à inscrire au PLU et dans lequel viendront prendre place les

opérations qu'on a prévu d'y inscrire.

Il est indispensable d'établir en même temps un plan général d'alignement.

Depuis des années nous avons des promesses d'être appelés à participer à un groupe de travail sur ces questions.

Nous avons adressé en octobre 2001 à tous les conseillers municipaux une note détaillée sur les « Voies et espaces publics » ; cette note n'a eu aucun écho.

Par PVA magazine, nous apprenons cependant :

- que pour le secteur « travaux et infrastructures routières » les orientations et les plans d'action sont définies, qu'ils seront intégrés au Plan Local d'Urbanisme, et qu'après que le PLU aura fait l'objet d'un avis de la Commission Départementale des Sites, il est prévu « une concertation avec l'AVA et les représentants de communes voisines »
- qu'un groupe de conseillers municipaux travaille sur le stationnement et sur la circulation, et qu'en début d'année 2003 une réunion permettra de « finaliser » l'étude et d'en fixer les priorités.

2 - Pour le Piégu, deux questions doivent être discutées celle des installations d'une partie des activités du Centre Nautique sur le quai Célestin Bouglé, et celle de la consolidation de la falaise.

La question de l'installation d'une partie des activités du Centre Nautique au Piégu fait l'objet d'un article au présent bulletin (pages 19 et 20) qui donne les résultats de l'enquête de l'été 2001.

Celle de la consolidation de la falaise vient de franchir une étape. Le 16 septembre dernier, le conseil municipal avait autorisé le maire résilier le marché conclu avec une société qui a entrepris les travaux mais a refusé de les poursuivre. Cette résiliation est intervenue le 23 septembre. Dans sa séance du 19 décembre, le Conseil municipal a approuvé un dossier de consultation d'entreprise pour poursuivre et terminer les travaux, et a autorisé le maire à signer le marché de travaux et à prendre d'éventuelles décisions de poursuivre au delà de la masse initiale des travaux si la bonne exécution l'exigeait.

Il semble qu'il s'agit de réaliser le confortement dans les conditions prévues par la précédente municipalité qui nous avait assuré que toutes dispositions seraient prises pour masquer le bétonnage que nous critiquions (voir ci-dessous le schéma présenté à cet effet).

| | |
|---|--|
| <p>Un aménagement paysager très soigné sera réalisé (cf. Illustration ci-contre).</p> <p>L'ancrage dans la falaise d'ouvrage de confortement devra faire l'objet d'un traitement paysager et végétal particulièrement soigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plantation de végétaux pendants sur les parois depuis des terrasses emplies de terre végétale en tête de parois ; - la plantation de végétaux buissonnants en pied de parois depuis des terrasses emplies de terre végétale ; - la plantation de végétaux buissonnants sur micro-terrasses ; - l'ensemencement hydraulique de l'ensemble de l'emprise. | |
|---|--|

Rappelons que nous avons demandé qu'une autre solution, moins coûteuse et plus esthétique par installation de gabions, soit étudiée. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été envisagée dans le dossier de consultation des entreprises.

Les travaux de consolidation que la municipalité a décidé de poursuivre sur la base du projet initial paraissent laisser au pied de la falaise un espace constructible. Ne faut-il pas définir dès maintenant les conditions de constructibilité de cet espace, notamment les servitudes liées à la consolidation ?

3 - Pour la partie sud de la plage (Les Murs Blancs / Le Grand Hôtel / le parking du Guémadeuc), nous avons déjà demandé qu'une étude soit faite dans le cadre de l'élaboration du PLU pour revaloriser cette partie de la plage qui doit accueillir l'été une plus grande partie des touristes de la journée.

L'un des éléments de restructuration de ce secteur est l'implantation définitive de tout ou partie des activités du Centre Nautique.

Nous réclamons en vain depuis des années qu'une étude générale soit faite sur tous les aspects du problème de l'implantation du Centre Nautique, qui examinerait notamment les conditions dans lesquelles toutes ses activités pourraient être regroupées aux Murs Blancs à proximité de ses bâtiments administratifs. Ce regroupement imposerait naturellement un élargissement de l'extrémité de la digue-promenade à traiter comme on a traité le Piégu. La qualité des travaux, tant pour la digue-promenade que pour le bâtiment à construire pour mettre fin au provisoire, et l'animation créée par les activités du Centre Nautique revaloriseraient ce secteur.

Le secteur à revaloriser va jusqu'au Grand Hôtel dont la gestion publique est toujours remise en cause ; la municipalité se donne à nouveau six mois pour prendre une décision. Le cahier des charges pour la future gestion doit prendre en compte cet objectif de revalorisation du secteur.

Le parking du Guémadeuc, dont l'équipement doit être poursuivi et dont une bonne liaison piétonne avec la plage doit être réalisée, doit jouer un rôle déterminant dans la revalorisation. On ne doit plus voir se renouveler la fermeture de ce parking qui a eu lieu en juillet dernier pour des motifs que nous comprenons mais qui ne peuvent être acceptés à nouveau.

Nous demandons que le groupe de travail qui vient d'être créé pour réfléchir sur le développement économique et touristique de la commune se saisisse de la question de la revalorisation du secteur sud de la plage du Val-André.

4 - Pour Dahouët, nous demandons d'abord que soient inscrites dans le Règlement du PLU des règles concernant l'architecture des bâtiments. A la différence de la digue-promenade du Val-André, le bâti traditionnel du quai des Terre-Neuvas est encore très homogène. Les règles (volumes, architecture des couvertures et ouvertures, matériaux et couleurs) doivent imposer une parfaite intégration à l'environnement. Le bariolage du bâtiment pour le fast-food près du Café du Moulin n'aurait jamais dû être autorisé. Il n'est pas nécessaire d'attendre que le futur PLU soit entré en application pour imposer une architecture assurant l'intégration à l'environnement : l'application de la règle légale peut y suffire.

Le problème de l'aménagement du secteur du bassin des Salines est beaucoup complexe.

Le groupe de travail sur le développement économique et touristique de la commune doit se saisir de la très difficile question de l'agrandissement éventuel du bassin des Salines. La prospective à moyen et long termes ne peut déboucher avant l'approbation du PLU sur programme précis d'aménagement et d'investissement. Mais on doit dégager des orientations et des objectifs, préciser les hypothèses de développement et d'aménagement, et établir le PLU en conséquence avec les réserves foncières nécessaires ; l'étude faite par l'Atelier du Canal a présenté des conclusions dans ce sens.

Les autres questions.

1 - La question concernant les pouvoirs de police du maire et ses moyens procède du constat qu'il y a une quasi-unanimité sur l'insuffisance de la police notamment à l'égard de la commodité et de la sécurité de la circulation des piétons.

Le problème de l'aménagement des voies de circulation est également en cause ; mais il doit être examiné dans le cadre général de l'étude des « Voies et espaces publics » de la commune, et les investissements à réaliser devront être étalés sur un certain nombre d'années.

L'amélioration de la qualité de la vie sur la sécurité, la commodité et l'agrément de la circulation par des mesures de police adéquates peut être obtenue très rapidement. Si le maire ne dispose pas aujourd'hui des moyens humains nécessaires, il y a des arbitrages budgétaires à faire : il y a lieu d'y appliquer le critère déterminant de la qualité de la vie.

2 - La participation de l'AVA au Comité de Direction de l'Office de Tourisme nous paraît justifiée. Il n'y a dans ce comité, à côté des élus, aucun représentant de la population (comprenant les résidents secondaires).

Au sein de ce comité la représentation des intérêts est la suivante :

- intérêts généraux par les conseillers municipaux 5 titulaires

- activités commerciales 3 titulaires
 5 suppléants

- activités de loisir (à but lucratif ou désintéressé) 5 titulaires
 5 suppléants

Cette représentation ne traduit pas la conception du tourisme qui est la nôtre. Du point de vue de l'intérêt général, le développement n'est pas une fin en soi ; le tourisme est le premier moteur de la vie économique et sociale de la commune, et il doit être considéré en tant que tel. La finalité est la qualité de la vie des résidents dans tous ses aspects économiques et sociaux. Le réglage du moteur doit être effectué en fonction de la finalité.

Dans le domaine des services, qui fait l'objet de l'Office de Tourisme, l'offre est représentée par 10 titulaires sur 15 et par 10 suppléants sur 10. La demande n'est représentée que par les 10 conseillers municipaux, encore qu'on pourrait considérer qu'ils devraient avoir plutôt un rôle d'arbitrage entre l'offre et la demande au nom de l'intérêt général.

Il nous paraît donc nécessaire de mieux équilibrer les intérêts représentés au sein du Comité de Direction.

Nous renouvelons notre demande de participer à ce comité en qualité d'association intéressée par le tourisme doublement :

- parce que le tourisme est un élément essentiel du cadre matériel et immatériel de la vie à Pléneuf-Val-André,
- et parce que les résidents secondaires, qui n'ont pas d'autre représentation que la nôtre, constituent la grande masse de l'apport touristique.

3 - La communication

La municipalité entendait faire de la « communication » et du « dialogue permanent » l'un des points forts de la rénovation de la vie communale. Les graves insuffisances que relève l'éditorial, le courrier auquel il n'est pas répondu -l'AVA n'est pas seule à s'en plaindre-, et les défaillances de la communication sur les grands dossiers (budget, urbanisme et services urbains,...etc.) ne doivent pourtant pas cacher ce qui a été fait :

- un travail de proximité avec les représentants de quartier,
- une présence sur le terrain,
- un petit mensuel d'information rapide,
- et très récemment *PVA magazine*.

En fin de mandat, la précédente municipalité s'était enfin dotée d'un bon outil d'information avec *Sillage* qui publiait notamment des informations de base sur le budget, les projets d'équipement,...etc.

Ce bulletin trimestriel n'a pas été repris par l'actuelle municipalité et il manquait à tous ceux qui veulent quelque peu suivre son activité.

Sous une forme plus attrayante, *PVA magazine* paraît susceptible de prendre partiellement le relais de *Sillage* à cet égard.

Il faudra pourtant veiller, nous semble-t-il, à ce que le fond ne soit pas sacrifié à la forme.

Il faudra aussi prendre des dispositions pour assurer une meilleure distribution : plusieurs personnes, qui nous ont assuré faire un tri de la publicité avant de la jeter, se plaignent de ne pas l'avoir reçue.

Enfin, une très bonne nouvelle : la création d'un site Internet pour toutes les informations administrative et réglementaires dont tous les résidents peuvent avoir besoin, ou auxquelles ils s'intéressent.

Lors la réunion publique au cours de laquelle nous avons brièvement présenté www.qualitevie-valandre.com, le maire nous en a fait l'annonce.

La défense du caractère propre de la Côte de Penthièvre au sein du Pays de Saint-Brieuc

La première décision de l'Assemblée générale du 14 août 2002 donne expressément mandat au Conseil d'Administration de renforcer son action pour convaincre la municipalité de prendre l'initiative de l'élaboration d'un « Schéma de secteur » pour défendre le caractère propre des communes de la Côte de Penthièvre au sein du « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc ».

Cette décision a été adoptée, telle qu'elle avait été proposée, à l'unanimité moins une abstention.

Cependant, cette question a pu paraître à beaucoup de nos sociétaires très technique, relever du domaine des arcanes administratives, et ce vote a pu être très

largement un vote de confiance à l'égard du Conseil d'Administration.
Il nous a donc paru utile de faire le point aussi clairement que possible.

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, innovation de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » de 1990, est le cadre dans lequel doit s'inscrire le « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) actuellement en cours d'élaboration.

La **Communauté de communes Côte de Penthièvre** est ce qu'on appelle un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ses compétences sont des compétences déléguées par les communes membres.

On trouvera ci-après, pour rappel, la composition de la Communauté et le nombre de conseillers que chacune des six communes désigne pour constituer le Conseil communautaire qui est l'organe de décision et de gestion de la Communauté.

Le président du Conseil communautaire est Patrick Boulet, désigné par ses pairs, conseiller général, adjoint au maire de Pléneuf-Val-André, l'un des 7 conseillers issus de notre commune désignés par le Conseil municipal.

La compétence de la Communauté de communes la mieux connue de nos concitoyens est naturellement celle de la collecte et du traitement des ordures ménagères et autres déchets, puisqu'elle gère un service qui les intéresse quotidiennement.

Les autres compétences sont moins familières ou même totalement ignorées. L'expérience montre que les élus eux-mêmes ont parfois quelque difficulté à en définir exactement le domaine et le contenu réel.

La reproduction, ci-après en réduction, de certains panneaux ou parties de panneau du stand de AVA au Forum des Associations, présente les principales dispositions des statuts de la Communauté.

Le **Pays de Saint-Brieuc**, c'est 8 communautés, 63 communes, 182.207 habitants. Son centre est naturellement la **Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI)**, avec 106.912 habitants.

Le président du Pays de Saint-Brieuc est Loïc Cauret, président de « Lamballe Communauté ». Cette fonction est ici à caractère politique marqué. Il commente lui-même comme suit son élection « *Le résultat des municipales de Saint-Brieuc a joué un rôle. Mais globalement, la Côte de Penthièvre passant à gauche, il reste une certaine prédominance de la gauche au sein du Pays ...* »

Communauté de communes Côte de Penthièvre

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------|-----------------|
| ERQUY | 3.841 h. | 7 conseillers | Statuts. |
| LA BOUILLIE | 679 h. | 3 conseillers | |
| PLANGUENOUAL | 1.580 h. | 4 conseillers | |
| PLENEUF-VAL-ANDRE | 3.779 h. | 7 conseillers | |
| PLURIEN | 2.165 h. | 4 conseillers | |
| SANT-ALBAN | 1.600 h. | 4 conseillers | |
| Cumul de totum. | 12.727 h. | 29 conseillers | |

La Communauté est constituée par les communes d'Erquy, La Bouillie, Planguenoual, Pléneuf-Val-André, Plurien et Saint-Alban.

- Chaque commune est représentée au Conseil communautaire par :
- 2 délégués titulaires,
 - 1 délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 1000 habitants jusqu'à 3000 habitants,
 - 2 délégués supplémentaires par tranche ou fraction de 1000 habitants au delà de 3000 habitants.

- La Communauté exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences « obligatoires » concernant :
- l'aménagement de l'espace (notamment le Schéma de Cohérence Territoriale et l'étude d'un Programme Local de l'Habitat)
 - des actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté (notamment les zones d'activité économique d'intérêt communautaire, les outils du développement du tourisme et de l'accueil).

- La Communauté exerce des compétences « optionnelles » :
- la protection et la mise en valeur de l'environnement (notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers et autres déchets) ;
 - la politique du logement et du cadre de vie.

La Communauté exerce en outre d'autres compétences concernant la voirie, les affaires sociales, l'enfance et la jeunesse.... etc.

Ces compétences sont donc très variées.
La définition de leur contenu réel est souvent très difficile.

INFORMEZ – VOUS !

De plus en plus de décisions concernant la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André seront prises par la Communauté de communes

- c'est ainsi que la Communauté a la compétence « ordures ménagères », ou même au niveau du **Pays de Saint-Brieuc**
- c'est ainsi que le cadre dans lequel devra s'inscrire le « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) de Pléneuf-Val-André sera défini par le Pays de Saint-Brieuc.

L'intercommunalité est complexe, mais elle nous concerne tous. La Communauté de communes doit devenir une réalité proche de chacun de nous.

Quelle est la place de la Communauté de communes entre la commune, le canton, le Pays de Saint-Brieuc,....etc. ?

Pour savoir un peu mieux ce que chacun fait, nous disposons aujourd'hui de deux magazines :

- **Côte de Penthièvre INFO** qui est l'organe officiel de la Communauté (gratuit), **rdv Côte de Penthièvre** qui publie des reportages et des dossiers, tel l'important dossier sur la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Pour que la Communauté devienne proche de chacun de nous, le travail à faire n'est pas seulement celui de nos élus.

INFORMONS-NOUS !



Dès la mise à disposition du public en novembre 2001 du Rapport de présentation du PLU en son état provisoire, l'AVA a fait connaître sa position : **le Schéma de Cohérence Territoriale qui encadrera le Plan Local d'Urbanisme doit être élaboré au niveau de la Communauté de communes Côte de Penthièvre**, et non dans le cadre de l'ancien Schéma Directeur de l'Aire de Saint-Brieuc. Nous avons alors demandé à la municipalité de prendre sans tarder l'initiative de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale applicable à la Côte de Penthièvre.

Nous n'avons pas été écoutés.

Le bulletin n° 45 de mai 2002 retrace les conditions pour le moins très regrettables dans lesquelles ont été prises les décisions d'adhérer au Schéma de Cohérence du Pays de Saint-Brieuc, et d'en confier l'élaboration au Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc. Il rappelle les motifs pour lesquels nous avons combattu cette solution.

Cependant le Conseil d'Administration de l'AVA, tout en maintenant ses réserves à l'égard du processus des décisions prises, avait décidé d'en prendre acte, mais de demander que soit prise l'initiative d'élaborer un Schéma de secteur propre à la Côte de Penthièvre au sein du Schéma de Cohérence du Pays de Saint-Brieuc.

Nous avons reçu du Président de la Communauté de communes la lettre suivante en date du 19 juillet dernier :

« Par courrier du 27 avril dernier, vous faisiez part de votre avis défavorable de principe à l'adhésion au schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays de Saint-Brieuc et de votre souhait que la Communauté de Communes élabore un schéma de secteur.

J'ai pris acte de vos remarques.

A titre d'information, je vous informe que, lors du Conseil communautaire du 29 juin, une modification de statuts a été soumise au vote. La Communauté de Communes a proposé d'amender ses statuts en y incluant notamment la compétence « Etude d'un schéma communautaire d'aménagement et de développement à inscrire dans le schéma de cohérence territoriale ». Le processus de modification est, par conséquent, engagé ».

Le Conseil municipal de Pléneuf-Val-André, dans sa séance du 16 septembre, a décidé d'adopter l'adjonction de cet alinéa aux statuts communautaires.

Cependant, nous aurions souhaité qu'à cette décision soit jointe une décision de prendre l'initiative de l'élaboration du schéma de secteur.

Nous avons donc adressé au maire le 21 septembre 2001 une lettre pour lui demander de mettre à l'ordre du jour d'une plus prochaine réunion publique du Conseil municipal la question de l'élaboration d'un schéma de secteur pour le territoire de la Communauté de communes Côte de Penthièvre, comme une suite logique à la décision du 16 septembre.

Cette lettre, comme tous les courriers précédents, est restée sans réponse.

Il est pourtant probable que la majorité des conseillers municipaux de Pléneuf-Val-André partage l'hostilité de la majorité de leurs collègues des autres communes concernées à l'égard des Schémas de Cohérence de Pays.

On a déjà rappelé que toutes les municipalités de la Communauté de communes de Penthièvre n'ont accepté qu'à regret le SCT de Pays, mais qu'ils s'y sont résignés dans la conviction –pour nous mal fondée- qu'ils ne pouvaient y échapper.

A défaut de pouvoir revenir aujourd'hui sur l'adhésion au SCT du Pays de Saint-Brieuc, il est indispensable d'élaborer un schéma de secteur Côte de Penthièvre.

La qualité de la vie à Pléneuf-Val-André : **quelle est votre opinion ?**

Le numéro spécial « Qualité de la vie » de novembre dernier a présenté le regroupement des réponses reçues au questionnaire remis aux sociétaires présents à l'assemblée générale et au public du Forum des Associations.

Rappelons que sur les 80 formulaires remis à l'assemblée générale nous avons reçu 34 réponses, et que sur les 50 formulaires remis au public du Forum nous en avons reçu 29. On pouvait peut-être espérer un taux des réponses un peu plus élevé de la part de nos sociétaires. Certains ont dû penser qu'il s'agissait seulement de tester le questionnaire à remettre au public du Forum, et qu'il n'était pas utile de participer à ce test.

Par contre, le taux des réponses du public du Forum a été très élevé et a très largement dépassé ce que nous escomptions.

D'où vient ce succès ?

Sans doute au fait que l'un des administrateurs, Bernard Desmouceaux, est allé au devant du public pour l'inciter à se rendre au stand de l'AVA pour y prendre un formulaire.

Sans doute aussi aux panneaux du stand qui ont sensibilisé nos visiteurs à la réflexion sur les éléments qui constituent la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.

Mais le succès vient surtout de la qualité du public qui fréquente le Forum. C'est un public qui a naturellement « la libre associative », sensible aux divers aspects de la vie collective, et ouvert « aux autres ».

Ce succès nous a encouragés à aller au delà.

Nous avons fait une réunion publique le 2 novembre pour donner le résultat du dépouillement des réponses reçues, pensant que la qualité de la vie, cela intéresse tout le monde, et que quelques-uns de nos concitoyens viendraient s'informer de ce qu'en pensent les autres. Nous n'avons eu à peu près personne ; mais nous avons eu la satisfaction d'avoir le maire et plusieurs conseillers municipaux.

Il est vrai que finalement la date était mal choisie, et qu'en outre, ce soir-là, le temps, très mauvais, n'incitait pas à sortir de chez soi !

Nous avons alors décidé d'aller au devant du public, et d'informer tous les habitants de la commune.

La poste a distribué dans les boîtes aux lettres (près de 2000) fin novembre :

- un tableau simplifié des réponses reçues aux 21 rubriques du questionnaire,
- une lettre dont nous reproduisons dessous l'essentiel.

L'AVA est ... appelée à intervenir dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours.

Ce long et difficile travail d'élaboration du PLU impose à la municipalité de faire des arbitrages et des choix qui engagent la commune à long terme.

L'AVA demande que la qualité de la vie de résidents (permanents et secondaires) soit pour la municipalité un critère d'arbitrage déterminant.

Encore faut-il s'entendre sur ce qui constitue la qualité de la vie telle que la veulent les résidents.

L'AVA ne s'est pas contentée de demander leur avis à ses sociétaires.

Ce long et difficile travail d'élaboration du PLU impose à la municipalité de faire des arbitrages et des choix qui engagent la commune à long terme.

L'AVA demande que la qualité de la vie de résidents (permanents et secondaires) soit pour la municipalité un critère d'arbitrage déterminant.

Encore faut-il s'entendre sur ce qui constitue la qualité de la vie telle que la veulent les résidents.

L'AVA ne s'est pas contentée de demander leur avis à ses sociétaires.

A l'occasion du Forum des Associations de septembre dernier, l'AVA a voulu demander aussi leur avis à tous les autres pléneuvien(ne)s, et elle invité le public à venir à son stand répondre aux questions qu'elle avait posées à un groupe de ses sociétaires.

Toutes les réponses reçues ont été analysées et regroupées dans des tableaux qui ont été présentés le 2 novembre au cours d'une réunion publique tenue au Guémadeuc en présence du maire et de plusieurs autres Conseillers municipaux.

Vous trouverez ci-joint, dans une présentation un peu simplifiée, le document qui a été remis aux personnes présentes à cette réunion et qui leur a été commenté. C'est parce que nous pensons qu'il intéressera tous les pléneuvien(ne)s que nous avons chargé la Poste de remettre ce pli dans toutes les boîtes aux lettres.

Nous vous proposons d'aller plus loin dans votre information.

Nous venons d'éditer pour nos sociétaires, en plus des 3 bulletins annuels, un bulletin spécial qui rend compte d'une façon très complète des résultats du dépouillement des réponses au questionnaire.

Nous vous proposons de vous l'adresser, si vous le souhaitez, gratuitement et sans aucune obligation d'adhérer. (une formule de demande était jointe)

Avec ce bulletin spécial, nous demandons cette fois à tous nos sociétaires de répondre à ce questionnaire.

Vous pourrez le faire vous aussi, et nous souhaitons vivement que vous le fassiez !

Il nous paraît important, au moment où la municipalité élabore le Plan Local d'Urbanisme, que vous fassiez connaître vos opinions et vos choix.

L'intérêt manifesté par le public du Forum nous conduisait à espérer qu'une partie notable de l'ensemble de la population manifesterait le désir d'en savoir plus que les chiffres un peu secs du tableau joint au courrier ; nous espérions surtout que beaucoup souhaiteraient donner leur avis.

Il n'est sans doute pas surprenant que nous n'ayons reçu que 14 demandes de recevoir le numéro spécial « Qualité de la vie » et les formulaires du questionnaire. En effet, tous nos sociétaires avaient déjà reçu ce bulletin ; notre offre, distribuée dans toutes les boîtes aux lettres avec la publicité, ne les concernait pas. Pour le reste de la population, la plus grande partie du public le plus motivé s'était exprimée avec le questionnaire distribué au Forum.

Il ne restait pratiquement plus de public intéressé par notre offre ! (La municipalité d'Erquy a décidé d'organiser un service de transport individuel, et elle a voulu consulter la population sur les modalités de ce service. Elle a distribué 5000 formulaires ...et reçu 30 réponses !)

Nous pourrions en tirer une conclusion optimiste : celle que, malgré les doutes qui nous tourmentent, nous avons pratiquement touché toute la population réellement motivée aux objectifs que nous défendons.

Pourtant, la conclusion que nous retenons est beaucoup moins satisfaisante : il reste beaucoup à faire pour que les administrés soient des citoyens, et que les citoyens aient le sentiment d'être entendus lorsqu'ils s'expriment !

Consultation sur l'implantation du Centre Nautique à PIEGU au cours de l'été 2001

Nous avons demandé à être associés à la séance de présentation du rapport de stage de Thomas Fournel qui a réalisé la consultation de la population et des touristes sur plusieurs scénarios d'implantation du Centre Nautique au Piégu.

Nous n'avions pas reçu de réponse ; mais peut-être n'y a-t-il jamais eu de séance de présentation de ce rapport.

Nous avons ensuite demandé à la Mairie, sans succès, de publier les résultats de cette consultation.

C'est aujourd'hui un magazine privé, *rdv Côte de Penthièvre* (1), qui publie l'essentiel du rapport de stage que la Mairie a bien voulu lui confier.

(1) rdv Côte de Penthièvre n°6 dec. 02 – 4 rue des Clos Grimault - 22370 Pléneuf-Val-André - tél. 02.96.72.99.85

Nous suggérons à nos adhérents de lire dans ce magazine (n°6 - déc. 02 pages 8 à 21) l'article du stagiaire, Thomas Fournel et de son directeur de stage Henri LePecq, qui présente résultats de la consultation. Cet article comporte quelques conclusions qui d'engagent que le stagiaire, mais qui sont intéressantes. Il est en outre très bien présenté et illustré. On peut regretter toutefois que les tableaux présentant l'analyse des réponses comportent des chiffres, notamment des pourcentages qui paraissent incertains ; mais ces incertitudes ne sont pas très gênantes puisque de toute façon ces résultats sont faussés par une évolution dans l'objet de la consultation et que la consultation n'en est pas pour autant vidée de son intérêt.

Dès l'origine, le fait que l'enquête ne portait que sur les propositions du cabinet Cristal, donc uniquement sur le site de Piégu, a posé problème à de nombreux visiteurs. Ceux-ci ont pensé que le choix était déjà fait et irrémédiable. Ils ont regretté qu'une étude comparative avec d'autres sites ne leur soit pas présentée. Ce constat à mi-parcours a amené la municipalité à réorienter l'enquête en prenant en compte des réflexions sur d'autres sites.

Sur les 360 fiches dépouillées et analysées, on relève :

- que 182 sont des résidents secondaires et 93 seulement des résidents permanents, les autres étant des touristes de passage ;
- que 212 ont plus de 50 ans ; que cependant une très grande majorité de ceux qui se sont exprimés ont une pratique de la voile ;
- que 60 ont déclaré être membre de l'AVA (l'auteur relève que leur moyenne d'âge est un peu élevée !).

On constate donc que la pratique de la voile a été une très forte motivation à s'exprimer et que les non-résidents font 44% du total des personnes qui se sont exprimées.

C'est ce qui explique que l'idée d'un regroupement des activités nautiques est bien perçue ; mais 18 % seulement optent pour un regroupement au Piégu.

Si une forte majorité de personnes qui se sont exprimées paraissent favorables (ou accepter) un projet d'implantation légère à Piégu, c'est sans doute que la question, pendant toute une partie de la consultation, portait seulement sur le choix entre un projet lourd et un projet minimal au Piégu.

L'interprétation des données quantitatives est donc assez difficile et hasardeuse.

Mais il est intéressant de reprendre quelques constats ou conclusions de l'auteur de l'article.

Souvent ensoleillé, il (le site du Piégu) constitue un point d'appel à la promenade en front de mer. Cette promenade fait partie du charme du Val-André et contribue très largement à sa fréquentation.

Il faut admettre que la déception est parfois grande à l'arrivée sur le site lui-même. Si dans un premier temps la largeur du trottoir permet de poursuivre la flânerie après avoir quitté la partie strictement piétonne, très vite la déambulation devient beaucoup problématique : chicanes, obstacles divers, circulation piétonne mal définie, confrontation à l'automobile, aux dérivés et catamarans ...

Seule la circulation automobile semble avoir été privilégiée.

Les difficultés évoquées sont surtout sérieuses en été ; mais, hors saison, le site déserté par ses activités estivales reste encombré par le stockage des bateaux, des grillages, des « algecos » et autres constructions préfabriquées ...

De façon générale, l'ensemble du site donne une impression de délaissement en l'attente d'un hypothétique aménagement à venir ...

.....

La question des voitures, des piétons et des bateaux a été fortement évoquée. Une solution reste à trouver assez rapidement. Les difficultés générées par ces différents flux sont vécues comme des nuisances inacceptables.

L'article présente un projet d'implantation du Centre Nautique dans l'anse du Pissot. Nous avons déjà dit qu'il ne nous paraît pas très convaincant : outre les

coûts et les difficultés techniques de réalisation, il aurait pour nous le grave inconvénient de détruire ce site, dont il nous paraît au contraire souhaitable de sauvegarder son aspect encore sauvage.

Cet article comporte aussi le plan d'un autre projet qui permettrait d'accueillir au Piégu à la fois toutes les activités du Centre Nautique, les voitures et les piétons ! Ce projet paraît avoir été présenté seulement pour mémoire, personne ne le défendant : il dénaturerait totalement le site avec ses très grands terrains plats et ses deux belvédères, et il viserait à attirer la foule dans un cul de sac par des accès qu'il faudrait transformer en boulevard.

Pourquoi le regroupement des activités du Centre Nautique aux Murs Blancs n'est-il pas présenté ? C'est que contrairement à ce que nous réclamions, il n'a jamais été étudié. La DDE avait fait un projet d'élargissement de la digue-promenade à cet effet, mais l'étude n'en a pas été poursuivie. Le problème à résoudre serait pourtant plus simple qu'au Piégu, puisqu'à cette extrémité de la digue-promenade le stationnement des voitures devrait être strictement interdit sans inconvénient, le trafic étant limité à celui des riverains (y compris celui du Centre Nautique). Il faudrait naturellement assurer le passage tranquille des piétons, mais ce n'est pas un lieu de promenade.

L'avenir de la Villa Notre-Dame

La question de son avenir nous est très fréquemment posée.

Rappelons :

- que sa mise en vente date officiellement de novembre 1995 (mais le maire était au courant depuis un ou deux ans) ;
- que le droit de préemption de la commune a été exercé le 9 juin 1999 -pour qu'à défaut de pouvoir y créer une nouvelle maison de retraite cette propriété abrite un centre d'activités permanentes pour donner vie au centre du Val-André et y créer des emplois toute l'année ;
- que la municipalité précédente a rendu public un projet d'aménagement constitué par l'ensemble de la Villa Notre-Dame et du camping des Monts Colleux répondant à la conception que nous avons très fermement défendue depuis l'annonce de la mise en vente ;
- que l'étape suivante devait être un appel à projet pour examiner quels types d'activité permanente pouvaient être retenus et établir un cahier des charges pour un appel d'offre sur le type de projet retenu ;
- qu'il nous était indiqué que tant que la commune ne serait pas dotée d'un POS (aujourd'hui un PLU) rien ne pouvait être fait.

Or, à la lecture d'un compte rendu par la presse d'une réunion d'accueil à la mairie des nouveaux résidents, nous avons appris que la municipalité mène actuellement le projet de créer une résidence touristique sur la propriété de la Villa Notre-Dame et qu'une « concrétisation » du projet devait intervenir en 2003, c'est-à-dire dans quelques mois. Nous reproduisons ci-après l'essentiel de la lettre de protestation que nous avons adressée au maire le 25 novembre :

La décision d'affecter la Villa Notre-Dame à une résidence touristique ne peut que nous décevoir à la fois sur le fond et sur les conditions dans lesquelles elle est intervenue.

Nous avons constamment demandé que soit recherchée une solution affectant cette propriété à des activités s'exerçant toute l'année, en privilégiant la solution de créer une maison de retraite pour revenus moyens n'exigeant pas d'aide sociale. Nous n'avons pu être convaincus que cette solution ne serait pas viable puisque nous n'avons jamais eu de réponse à nos questions.

Vous nous aviez assurés toutefois que la municipalité privilégierait dans tous les cas une solution assurant à la Villa Notre-Dame une vie tout au long de l'année.

Vous nous aviez également assurés, comme la municipalité précédente, que, lorsque l'état d'avancement du PLU le permettrait, il serait procédé à un appel de projet sur la base d'un cahier des charges fondé sur le projet d'aménagement présenté au public.

Le processus normal de la décision finale comportait, de notre point de vue :

- d'abord, pour le moins, que nous soyons informés du projet du cahier des charges pour que nous puissions donner un avis ;
- ensuite que nous soyons informés des types de projet reçus pour que nous puissions donner un avis, ou, pour le moins, que nous soyons informés du type de projet retenu et des motifs de ce choix.

L'affectation de l'ensemble immobilier de La Villa Notre-Dame est un élément suffisamment important du futur PLU pour justifier que nous soyons en mesure de donner un avis à cet égard, puisqu'en application de la loi SRU nous avons demandé à être consultés au cours de l'élaboration du Plan.

Sans même invoquer la loi, nous estimons qu'une consultation n'aurait été que l'expression de la notion de partenariat à laquelle vous avez souscrit.

Enfin, nous constatons qu'aucun débat n'a eu lieu sur cette question en séance publique du Conseil municipal, et même qu'aucune information n'a été donnée sur l'orientation que vous avez retenue.

Nous vous demandons :

- d'informer de notre protestation le Conseil municipal dans la plus prochaine séance publique ;
- de porter à la connaissance du public le nouveau projet d'aménagement de la Villa Notre-Dame et de son environnement, ou de dire que le projet publié par la précédente municipalité reste strictement inchangé.

Cette lettre n'a pas reçu de réponse.

Mais, depuis, nous avons relevé deux informations qui soufflent le chaud et le froid !

1 - Dans le bulletin d'information de décembre (n°20), le maire annonce :

« ...l'émergence du concept de résidence touristique à la place de l'ancienne Pension Notre-Dame pour faire face à un besoin de développement économique indispensable et pour assurer un hébergement en qualité et en quantité insuffisante dans les conditions actuelles ».

Un groupe d'étude pour le développement économique et touristique de la commune venant d'être créé, il faut sans doute comprendre que, si émerge le concept de résidence touristique, l'opportunité de ce projet sera d'abord examinée par ce groupe de travail qui, a-t-on écrit, consultera l'AVA.

2 - Le froid vient de PVA magazine dans lequel on relève cette information :

« ...l'aménagement du site de l'ex Pension Notre-Dame, par un opérateur privé, pour la réalisation d'un hébergement touristique, à l'année, d'environ 90 appartements. La réalisation de cette opération, sur une parcelle dont une grande partie restera en zone naturelle pour des raisons topographiques et environnementales, conduira vraisemblablement à une refonte des abords (Place des Régates) afin d'y trouver des activités nouvelles (c'est nous qui soulignons) ».

Le groupe d'étude pour le développement économique et touristique de la commune n'est-il qu'un leurre ?

Ordures ménagères et autres déchets

La collecte des ordures ménagères courantes par les services de la Communauté de commune Côte de Penthivère s'effectue globalement dans de bonnes conditions.

Le problème des ordures des professionnels devrait être réglé par des enlèvements spéciaux sur la base des contrats à titre onéreux qui leur sont proposés.

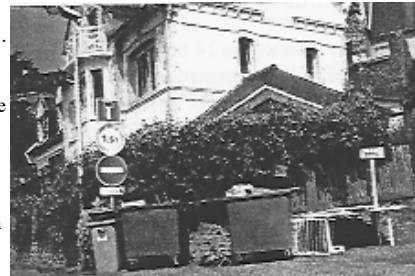
Il reste que le problème des ordures ménagères des résidents du week-end n'est pas résolu ; il n'est évidemment pas satisfaisant de voir leurs conteneurs individuels encombrer les trottoirs toute la semaine, avec le risque qu'un coup de vent les projette sur la chaussée. Les conteneurs collectifs sont insuffisants.

Malheureusement trop de nos concitoyens ou de nos hôtes de passage font un usage abusif de conteneurs collectifs, et, par nécessité lorsque ces conteneurs sont pleins, ou par négligence et mépris de notre cadre de vie, jettent leurs déchets à côté. Le nettoyage des conteneurs collectifs et de l'environnement, qui devrait être fait à chaque passage, est souvent négligé.

Les alentours des **conteneurs spécialisés pour la collecte des verres, plastiques et papiers** sont encore plus sales. Ce n'est pas parce que la négligence, la saleté, le mépris de l'environnement et par là des autres usagers sont inacceptables qu'il ne faut pas traiter cette situation. Le nettoyage devrait être fait chaque jour, ou tout au moins plusieurs fois par semaine. Or on a appris récemment que **ce nettoyage est à la charge du prestataire qui fait la collecte de ces déchets. Cette solution est très mauvaise** puisque le passage de ce prestataire est peu fréquent. Le service des ordures ménagères ne peut pas se décharger ainsi d'un travail ingrat mais indispensable tout en sachant qu'il ne sera pas fait ou mal fait.

La **collecte des ferrailles** est effectuée par le service de la Communauté de communes une fois par trimestre. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire au 02.96.32.98.90. Les réfrigérateurs et congélateurs ne sont pas collectés.

Ferrailles, meubles en bois ou en plastique, literie, etc. : on n'empêchera malheureusement jamais ces dépôts sauvages. Il faut, là aussi, les ramasser, ce qui n'est pas fait. Ci-contre l'exemple d'un dépôt sauvage, à l'angle de la rue Charcot, resté là pendant trois semaines cet été. Le fait de les laisser ainsi sur place n'aura aucun effet dissuasif, bien au contraire !



La **collecte des déchets verts** est réclamée par les personnes qui ont répondu à notre questionnaire. L'importance de cette collecte est au niveau 3,8 / 5, alors que pour les ordures ménagères le niveau n'est qu'à 3,9 / 5. Il est bien évident pourtant qu'on ne pourrait pas se passer du ramassage des ordures ménagères : on a dû se passer jusqu'à présent du ramassage des déchets verts.

Mais en retenant un niveau d'importance relativement très élevé, **les personnes qui ont répondu au questionnaire ont voulu donner à la Mairie un signal fort de leur attente.**

Tour d'horizon d'un promeneur solitaire

L'Assemblée générale en a remercié l'auteur, ce qui l'encourage à poursuivre, et peut-être à se redire tant que ces petits problèmes (fléchage, etc..) pourtant faciles à régler ne le sont pas !

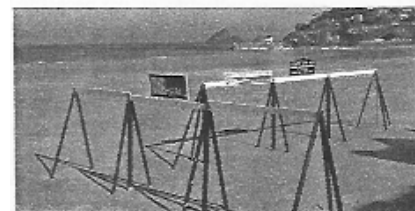
Il est trop tôt pour rappeler ce qu'il a écrit dans le bulletin de juillet dernier, ...mais sans doute, sur quelques points au moins, sera-t-il nécessaire de le faire dans un prochain bulletin !

Il s'était scandalisé du massacre, rue du Lest à Dahouët, d'un jeune arbre coupé à mi-tronc pour faciliter son arrachage. Un voisin s'est étonné qu'il s'en soit scandalisé puisque la Mairie, ayant jugé l'arbre malade, avait décidé de l'arracher. Peut-être faut-il mieux soigner les arbres pour éviter d'être contraint à l'arrachage ? Nous attendons qu'il soit remplacé. Mais un arbre, c'est long à pousser !

Des panneaux de publicité sur la plage !

Si la loi ne l'interdit pas, la concession accordée pour exploiter une entreprise de jeux pour enfants -qui est tout à fait nécessaire- doit interdire expressément que les portiques supportent des publicités commerciales ; ils ne doivent supporter que l'enseigne de l'exploitation s'il le souhaite.

Là, le fait scandaleux sera plus facile à faire disparaître : on ne devrait plus voir ces publicités la saison prochaine, alors que le scandale (ou seulement le regret) de l'arbre mort n'est pas prêt d'être effacé !



Une bonne nouvelle...parmi d'autres : la liaison Le Minihy / Le Cloître

Si nous signalons cette bonne nouvelle, c'est que nous l'attendions, depuis longtemps !

Dans sa séance du 14 novembre, le Conseil municipal a pris la décision de proposer au Conseil général le classement en voie départementale de la petite voie allant du Minihy au Cloître et son prolongement au delà. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette demande de classement que nous préconisons depuis des années. Le centre-bourg disposera alors d'une bonne voie d'accès, et la prolongation pour rejoindre la route Le Poirier / Erquy dans un deuxième temps constituera la déviation sud qui déchargera le centre-bourg.

L'accès piétonnier à la plage des Vallées.

Nous avons déjà signalé la demande des résidents de la rue de la Plage des Vallées et des rues voisines d'avoir un accès piétonnier protégé à la plage des Vallées. La route étant étroite, certains suggéraient d'utiliser en partie la promenade du Vaclair, qui devrait être dès maintenant strictement réservée aux piétons par un dispositif de chicanes.

Mais il faut sans doute d'abord ralentir la vitesse de la circulation rue de la Plage des Vallées. Elle comporte un virage dangereux. Outre la mesure de police de limitation de vitesse, il y a lieu de réfléchir à un dispositif matériel pour l'imposer effectivement.

Si des représentants de la municipalité sont allés sur le terrain en réunion de quartier, cette demande a dû leur être faite !

[retour haut de page](#)
[retour bulletins](#)
[retour publications](#)